

Mercredi 26 novembre 2008

Jean-Luc VERGNE est élu Président de l'AFPA



L'Assemblée générale de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) s'est réunie le mercredi 26 novembre 2008, pour procéder à l'élection de son nouveau Président.

Jean-Luc VERGNE, Directeur des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën, a été élu Président de l'AFPA en remplacement de Jean-François PILLIARD qui met fin à son mandat.

« Je suis particulièrement sensible à l'honneur qui m'est fait et je souhaite saluer tout le travail accompli jusqu'à aujourd'hui. Je tiens également à dire toute ma confiance dans les équipes pour que l'AFPA assure les mutations indispensables pour permettre à l'association de rester un acteur majeur de la qualification des demandeurs d'emplois et des salariés tout au long de leur parcours professionnel. » déclare le nouveau Président.

Lors du renouvellement des mandats par l'Assemblée générale de l'AFPA de juin dernier, il avait été convenu entre la gouvernance et le président Jean-François PILLIARD, que ce dernier ne prolongerait sa présidence que jusqu'à désignation de son remplaçant. En effet, alors qu'il venait d'être nommé Délégué général de l'UIMM, Jean-François PILLIARD avait fait état de l'incompatibilité de cette fonction avec celle de président de l'AFPA. Sa récente désignation en qualité de chef de file de la délégation patronale dans les négociations sur la formation professionnelle confortait la nécessité de son remplacement.

Jean François PILLIARD a tenu à remercier les membres du bureau de la qualité des débats qu'il a pu animer depuis sa nomination à la présidence de l'AFPA ; il a salué l'engagement et le professionnalisme des équipes de l'association en insistant sur l'importance et la richesse de l'apport de l'AFPA à la formation professionnelle et à la qualification et en rappelant sa conviction que l'association continuerait à jouer un rôle essentiel dans le paysage prochainement défini par les réformes en cours.

L'Assemblée générale du 26 novembre 2008 a donc pris acte du départ de Jean François PILLIARD et a désigné pour le remplacer Jean Luc VERGNE qui assure désormais la présidence de l'AFPA.

Jean-Luc VERGNE, titulaire d'une maîtrise de Droit public, est Directeur des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën depuis janvier 2000 et membre du comité de direction générale. Il avait assuré la direction des ressources humaines de SANOFI de 1981 à 1992 puis celle du groupe ELF Aquitaine de 1992 à 2000.

Lors de cette Assemblée générale extraordinaire, Paul DESAIGUES, membre du Bureau de l'association représentant de la CGT a été élu Vice-président de l'AFPA pour le Collège des salariés, en remplacement d'Alain LECANU représentant de la CFE-CGC qui occupait ce mandat depuis juin 2006.

Marie-Suzie PUNGIER représentante de la CGT-FO, a été élue Secrétaire de l'association en remplacement de Paul DESAIGUES qui occupait ce poste depuis juin 2006.

Par ailleurs, Pierre BOISSIER, Directeur général de l'AFPA, arrivant au terme de la mise en œuvre du contrat de progrès Etat – AFPA 2003/2008, a informé l'Assemblée générale de son souhait de ne pas engager, pour raisons personnelles, une nouvelle mission au sein de l'association.

Il a donc précisé que dans ce contexte, il n'assurerait plus la direction de l'AFPA. L'intérim sera exercé par Vincent DESTIVAL, Directeur général adjoint, à compter du 1^{er} décembre, et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Pierre BOISSIER a remercié le Président et les membres du bureau de leur soutien pendant ces cinq dernières années ; il a également salué l'engagement des équipes de l'AFPA et affirmé sa confiance dans l'avenir de l'association.

Durant cette période, marquée par de nombreuses évolutions législatives et réglementaires, Pierre BOISSIER et Jean-François PILLIARD ont travaillé à conforter le positionnement institutionnel et opérationnel de l'AFPA ainsi que son rôle incontournable dans la définition et la mise en œuvre des politiques en faveur de l'emploi.

Sous leur direction, l'AFPA a connu de profondes évolutions : la préparation de la décentralisation des crédits de la formation professionnelle, une rénovation de ses méthodes de travail et de son image qui ont contribué à rapprocher l'AFPA de ses clients et de ses partenaires et à améliorer la performance de son offre de services. Leur objectif étant de préparer l'AFPA à son nouvel environnement économique et institutionnel.

Au nom de la gouvernance, le commissaire du gouvernement, Françoise BOUYGARD, a remercié Jean François PILLIARD et Pierre BOISSIER pour la qualité du travail accompli depuis leurs désignations à l'AFPA.

Elle a souligné que l'AFPA a profondément évolué sous leur direction en s'adaptant au nouveau contexte issu de la décentralisation et de l'évolution des modalités de la commande publique de formation ; qu'elle a amélioré sa qualité de service et ses performances et diversifié ses sources de financement. Elle a rappelé que la Cour des Comptes a récemment souligné les « gros efforts pour accélérer la mutation » mise en œuvre par l'Association.

Le contrat de progrès de l'AFPA 2003 / 2008

La mise en œuvre du 3^{ème} contrat de progrès Etat-AFPA, à partir du début de l'année 2004 a conduit à une modernisation en profondeur de l'offre de services de l'association, de ses structures centrales et régionales, et de ses métiers. La plupart des objectifs assignés à l'AFPA par le contrat de progrès ont été soit atteints soit approchés de très près :

⇒ **Développement sur le marché privé** : l'AFPA a atteint l'objectif de 60 M€ de chiffre d'affaires sur ce segment qu'elle s'était fixé il y a 4 ans

⇒ **Développement des relations avec les Conseils régionaux** : la signature des conventions tripartites (partout sauf en Lorraine et en Corse) témoigne de la qualité du dialogue entre l'AFPA et les Conseils régionaux. Les relations quotidiennes avec les élus régionaux ont permis de mieux présenter la globalité de l'offre de service de l'AFPA

⇒ **Taux d'encadrement des formations** / 11,54

⇒ **Taux de certifiés à l'issue d'une formation** / 55,3%

⇒ **Taux de réussite à l'examen** / 82% pour le titre et 89,2% pour le CCP

⇒ **Taux d'accès à un parcours qualifiant des demandeurs d'emploi adressés par l'ANPE** / 72,8 pour le service d'appui à la définition du parcours de formation et 87,9% pour le service d'appui à la VAE)

En outre, l'ensemble des engagements qu'elle avait pris dans le cadre du plan d'entreprise ont été respectés, qu'ils aient tenu à la modernisation de ses systèmes d'information, à la simplification de ses règles de gestion ou à l'amélioration de la productivité.

Contacts Presse :

Florent LONGUEPEE & Amine MOUSSAOUI
06 99 81 59 04 - amine.moussaoui@afpa.fr